

*Date de dépôt: 10 octobre 2007*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Circulation des vélos à Genève : pour quand la fin de la chienlit généralisée, probablement voulue et organisée ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Initialement, le terme de “chienlit” - pour ceux que les mots précis et directs choquent, quand bien même ils seraient utilisés par nombre de nos concitoyens pour définir le monde politique en général et nombre de ses “résultats” visibles - veut dire désordre et je me permets ici de rappeler d'une part Drieu La Rochelle : “Je suis heureux de mourir plutôt que de voir la chienlit en France” (certains pourraient bientôt dire la même chose en parlant de Genève) et d'autre part Charles de Gaulle : “La réforme oui, la chienlit non” (mai 1968, à Genève pour quand ?).*

*Lorsqu'un membre du gouvernement parle, par ailleurs, de “tas de conneries” pour définir un certain nombre de réalisations genevoises (TG du 31 août 2007), il semble désormais admis qu'un texte utilisant des termes précis qualifiant une situation connue de tous ne peut plus être “dégagé en touche”, par l'instauration d'une censure à la carte, pour permettre au pouvoir politique, plus particulièrement au gouvernement, de ne pas répondre lorsqu'il n'en a pas envie (voir l'IUE 360 que la très grande majorité de ceux qui l'ont lue approuve, mais que le pouvoir politique refuse futillement de lire pour ne pas devoir traiter ce que tout le monde sait et réprouve).*

*Revenant à la circulation des vélos, la chienlit constatée - chienlit généralisée, probablement voulue et organisée - dépasse désormais le seuil du tolérable et le fait que mon frère aîné, de près de 83 ans, qui marche difficilement avec une canne, se fasse à nouveau heurter et insulter sur un trottoir par un cycliste, m'oblige à revenir sur le sujet (je précise que j'ai été aussi plusieurs fois heurté et insulté).*

*Depuis ma dernière IUE 330 sur la circulation des vélos à Genève, rien n'a bien évidemment été fait par le gouvernement majoritairement rose-vert en place, bien au contraire, car n'importe qui peut constater tous les jours que le mal empire, sauf peut-être lorsqu'il pleut et lorsqu'il fait trop froid.*

*Ainsi, lorsque l'on constate :*

- que les trottoirs deviennent la voie de circulation privilégiée des cyclistes ;*
- que les stops et les "cédez-le-passage" sont inconnus pour les cyclistes, d'ailleurs le "on s'en fout" semble être la seule réponse que l'on peut comprendre, puisque nombre de cyclistes ne regardent même plus à droite !!;*
- que les feux sont inconnus pour les cyclistes ;*
- que toute forme de signalisation contraignante est inconnue pour les cyclistes ;*
- que les sens interdits sont inconnus pour les cyclistes ;*
- que la circulation des cyclistes dans les parcs publics est source de danger permanent pour les personnes âgées et les enfants ;*
- que les cyclistes se permettent de slalomer entre les piétons traversant correctement au vert sur des passages pour piétons ;*
- qu'il est préférable pour nombre de cyclistes de circuler à vélo sur les trottoirs plutôt que sur les bandes cyclables, pourtant immédiatement parallèles aux trottoirs ;*
- que circuler à vélo sur les trottoirs (ou ailleurs), portable ou baladeur à l'oreille et sans regarder nulle part, est devenu chose courante ;*
- que circuler à vélo à sens contraire sur les pistes cyclables est chose courante, ce qui est particulièrement dangereux aux intersections sans grande visibilité (on ne s'attend pas à voir venir un cycliste sur sa droite) ;*
- que circuler à vélo sur les passages pour piétons, notamment avec la complicité de la "sécurité scolaire" qui arrête les véhicules pour laisser passer les vélos, est devenu chose courante ;*

- *qu'on ne peut plus faire une remarque à un cycliste sans immédiatement se faire insulter, voire se trouver en face de personnes menaçantes ; une personne peut venir témoigner qu'un individu "bien-de-chez-nous" lui a tout simplement craché dessus, simplement parce qu'il s'était permis de lui faire une remarque ;*
- *que sur les quais et les ponts le niveau du scandale est si près du maximum que des touristes s'offusquent de la situation actuelle telle que constatée ;*
- *que les piétons doivent s'écarter pour permettre à deux cyclistes de se croiser sur un trottoir !!! ;*
- *que les galeries marchandes couvertes deviennent désormais des pistes cyclables ;*
- *que la majorité des vélos roule la nuit sans lumière ;*
- *que certaines personnes âgées ont désormais peur au sortir des immeubles ou aux angles d'immeubles de se retrouver face à face avec un cycliste "débridé" ;*
- *que les cadavres de vélos qui pourrissent le long de certaines rues augmentent à tel point que l'on en vient à se poser la question de savoir si Genève ne devient pas un "Musée Tinguely" à ciel ouvert,*
- **on peut déjà sérieusement admettre que la sécurité des personnes âgées et des enfants sur les trottoirs n'est véritablement plus assurée dans ce canton.** *Mais lorsque l'on sait ou voit encore :*
- *que des "Archers du Roy" à qui on demande pourquoi ils ne font rien répondent : "cela ne nous intéresse pas" ou "nous ne pouvons pas être partout", mais, lorsque l'on engage la conversation, on apprend rapidement que la hiérarchie leur demande de s'occuper principalement des voitures et des motos, pour d'une part "faire du chiffre" et que, d'autre part, s'ils s'intéressent de trop près aux cyclistes, ils voient déjà les réactions négatives à leur encontre de la hiérarchie politique. Cela ne s'invente pas.*
- *que des ASM à qui on demande pourquoi ils ne font rien répondent initialement comme les "Archers du Roy" : "nous ne pouvons pas être partout", mais, comme avec ces derniers, lorsque l'on engage la conversation, on apprend rapidement que la hiérarchie leur a ordonné d'être tolérants !?, leur a ordonné de laisser circuler librement les vélos dans les Rues-Basses (15 passages devant un sens interdit et 7 passages sur les trottoirs à moins de 10 mètres de deux ASM, sans strictement aucune réaction de leur part !? ; il est vrai que c'étaient des ASM de la*

“Ville rougerose- verte”) et finalement on apprend, comme pour les “Archers du Roy” que cela ne sert à rien de sanctionner, car cela ne fait que créer des problèmes avec la hiérarchie, fait confirmé par un fonctionnaire de la “Ville rougerose-verte” Cela non plus ne s’invente pas ;

- que des “Archers du Roy” et des ASM circulent eux-mêmes à vélo sur les trottoirs ou sur les quais, croisent d’autres cyclistes qui, certains, roulent très vite, mais ne font strictement rien ;
- que des “Archers du Roy”, en voiture, arrêtés aux feux, voient des vélos qui brûlent les feux où ils sont eux-mêmes arrêtés, mais ne font strictement rien lorsqu’ensuite ils les dépassent ;
- que des “Archers du Roy” croisent des vélos dans les Rues-Basses en circulation totalement interdite, mais ne font strictement rien ;
- qu’un membre de ce parlement brûle par deux fois des feux rouges devant le signataire de cette IUE arrêté lui aux feux, sans visiblement se poser la moindre question sur son comportement ;
- qu’un conseiller administratif de la Ville circule sur le trottoir, portable à l’oreille sans qu’il ne se passe rien de fâcheux pour lui (pourant arrêté par un “Archer du Roy” qui lui a demandé s’il pensait montrer l’exemple (source policière en 2006)) ;
- que le même conseiller administratif roule toujours sur les trottoirs, mais dès qu’il aperçoit les “Archers du Roy”, bifurque immédiatement (source policière récente : 31.08.2007) ;
- qu’un “Archer du Roy” dit au signataire de la présente IUE, “de toute façon que pouvons-nous faire, la plupart du temps, ce n’est pas leur vélo et ils n’ont pas de papier(s)” !? ;
- que les vélos circulent désormais sur les trottoirs devant les postes de police, sans nulle réaction des “Archers du Roy” qui se trouvent dans lesdits postes ;
- que quatre “Archers du Roy” en bas de la rue de la Fontaine font le guet pour “piquer” les voitures qui viennent de Longemalle, sans strictement aucun problème de sécurité, mais qu’ils laissent aller un cycliste circulant à très vive allure sur le trottoir d’en face juste devant la sortie de la poste, avec là un très gros problème de sécurité, (cycliste qu’ils n’ont visiblement pas vu), il faut le voir pour le croire, mais lorsqu’un des “Archers du Roy” m’avoue que le quota d’amendes qui leur incombe n’est pas atteint et que la hiérarchie leur en a fait la remarque, on a tout

**compris : la sécurité, la hiérarchie s'en fout, seul le fric compte pour boucher les trous d'une gestion catastrophique ;**

- qu'un fonctionnaire dit au signataire de la présente : "je sais qu'on a un sérieux problème avec les vélos, mais faute d'une décision politique du gouvernement visant à le régler, on ne peut rien faire et la situation va empirer, tout le monde le sait. Ce que le gouvernement cherche prioritairement à faire, c'est éradiquer la voiture en ville et tous les moyens lui sont bons pour y parvenir" !? (le dogme "rouge-rose-vert" anti-voitures en quelque sorte, mais il faudrait tout de même que certains "ayatollahs" dudit type rouge-rose-vert se rappellent que la voiture honnie rapporte de très nombreux millions à l'Etat. Tiens, au fait, je rappelle encore ici qu'un membre de l'OCM m'a dit que les panneaux à 40 kmh sont en infraction avec le droit fédéral !? Ah oui, j'oubliais, Genève est un cas particulier en Suisse, il n'y en a véritablement point comme nous ... et le texte d'un récent courrier de lecteur dans la TG définit exactement ce qu'est devenu ce canton : un état bananier auquel il manque juste les bananeraies pour terminer le tableau ... );
- qu'au sortir des écoles, des cycles et des collèges, la chienlit est à ce point permanente, en certains endroits, que l'on se demande si les mots éducation et discipline veulent encore dire quelque chose dans ce canton;
- que la signalisation à Genève, en matière de circulation, est de plus en plus abracadabrante - et aussi de plus en plus dangereuse -, avec des "pompes à fric" à chaque coin de rue (aux yeux de certains, tout cela ne peut d'ailleurs être que le fruit d'une instrumentalisation probable de la gabegie en matière de circulation à Genève, instrumentalisation de la gabegie voulue par un pouvoir canton-ville "rouge-rose-vert" dont le vivier électoral comporte nombre de dogmatiques, intégristes et autres illuminés de la "chose verte" (il faut véritablement lire "Ma vérité sur la planète" par Claude Allègre - membre de plusieurs académies des sciences - pour en être convaincu)),

on se dit que ce canton est "merveilleusement" géré, si bien géré (pour rester dans le strict domaine de la circulation totalement anarchique et voulue comme telle du vélo), que l'on constate la mise en place de voies pour cyclistes où l'on compte un cycliste tous les 36 du mois, que des voies pour piétons sont remplacées par des voies pour les cyclistes, que l'on construit des voies pour cyclistes à sens contraire de voies à sens unique pour les voitures (système pour le moins crétin et particulièrement dangereux), que l'on permet aux vélos de s'arrêter aux feux devant les voitures, que l'on construit des voies pour cyclistes qui ne permettent plus à deux voitures de se croiser sans mordre sur les voies précitées, et j'en passe, car la liste est

*véritablement sans fin, toutes réalisations de la plus "haute intelligence" qui ne peuvent naître que dans des cerveaux dogmatiques et intégristes d'un type très rouge-rose-vert foncé. Finalement, le comble de l'imbécillité, c'est lorsqu'on voit un trottoir transformé en piste cyclable et qu'un arrêt des TPG est maintenu le long de ladite piste cyclable qui n'est plus un trottoir sécurisé; il faut vraiment l'avoir vu pour le croire. Comme je l'ai dit dans mon IUE 330, après "le vélo sans contrainte", avec une bénédiction rougerose-verte, nous verrons ensuite les cyclistes au guidon d'une moto ou au volant d'une voiture et alors là, bonjour les dégâts.*

*Les résultats visibles de la "gestion" de la circulation à Genève n'étant, il faut le dire, que l'un des éléments du bilan de la "gestion" des affaires de la Cité, de très nombreux citoyens voient malheureusement déjà en lettres grasses la Genève de demain, à tel point que l'on pourrait rappeler ici un vieux proverbe chinois particulièrement bien choisi pour la Genève d'aujourd'hui : "Quand le désordre est partout, la prospérité n'est nulle part". Lorsque l'on "admire", en effet, le bilan de la gestion des affaires de la Cité au terme de ces 20/30 dernières années, tous domaines confondus, on ne peut que constater l'émergence d'un désordre général qui ne fait qu'empirer, il faut bien le dire, parce que d'une part la politique pour nombre de ceux qui y participent (tous partis confondus, il faut bien l'avouer), s'articule plus autour du concept "arrivisme-ego-alimentaire" (que peut faire la politique pour mon image et/ou mon porte-monnaie, donc pas de vagues, et brossons dans le sens du poil), que celui de la gestion adéquate de la chose publique, c'est-à-dire dans le seul sens des intérêts des citoyens et toujours dans une vision à long terme.*

*A ce stade final de mon exposé, il m'apparaît encore indispensable de préciser que ce ne sont nullement les "Archers du Roy" et les ASM qui sont ici dans ma ligne de mire, mais bien les ordres de couleur rouge-rose-verte qu'ils doivent respecter.*

*Et pour conclure, avant de poser ma question, je puis encore affirmer que je sais déjà ce que va répondre le gouvernement pour justifier la politique cantonale actuelle rouge-rose-verte en matière de circulation/mobilité générale et circulation des vélos plus particulièrement, politique pourtant injustifiable aux yeux de très nombreux citoyens. Je me réjouis d'autant plus de lire cette réponse du gouvernement qu'elle sera dans son style inimitable et habituel de la "non-réponse-langue de bois" (à moins que le gouvernement n'utilise une nouvelle fois certains artifices qui lui sont chers - "nous sommes outrés des propos tenus et nous n'entendons pas y répondre" - pour éviter de se fourvoyer sur un terrain miné où il ne peut que perdre les*

*quelques dernières plumes de crédibilité qu'il croit posséder encore dans le domaine spécifique de la circulation/mobilité à Genève).*

*Question : Quand ce gouvernement aux objectifs connus de tous de type rouge-rose-vert va-t-il enfin agir pour remettre les pendules à l'heure en matière de circulation des vélos à Genève (d'autant plus que la presse nous annonce l'arrivée de cinq cents vélos voulus par la "Ville rouge-roseverte"), ne serait-ce que pour garantir la sécurité des piétons sur les trottoirs et dans les parcs, principalement les personnes âgées et les enfants ? Ou faut-il que la population se charge elle-même, si un réel danger l'y oblige, sur invite implicite non formulée du gouvernement, de faire régner l'ordre sur les trottoirs, quitte à devoir se retrouver devant des tribunaux en qui plus personne ne croit véritablement, il faut bien le rappeler, car trop politisés (que d'exemples récents ...). Subsidiairement, si l'Etat ne veut rien faire, comme cela sera assurément le cas (il ne faut pas rêver), accepte-t-il d'ores et déjà sa pleine et entière responsabilité en cas d'accident grave entre un vélo et un piéton sur un trottoir (ce qui ne va tarder ou est même peut-être déjà arrivé), notamment si le piéton accidenté, suivant les conséquences pour lui de l'accident, réclame à l'Etat d'importants dommages et intérêts en raison de l'ignorance voulue mais crasse de ce dernier, en matière de sécurité pour les piétons sur les trottoirs ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat s'est déjà exprimé sur la problématique du respect des règles de la circulation routière par les conducteurs de deux-roues, en particulier les cyclistes, à l'occasion de sa réponse, du 16 novembre 2006, à une précédente interpellation urgente écrite de M. le député Claude Marcet portant sur le même objet, à laquelle il y a lieu de se référer (IUE 330-A).

Le contrôle et la répression des infractions à la LCR commises par les cyclistes, souvent très indisciplinés, posent des problèmes particuliers à la gendarmerie, dès lors qu'ils ne sont pas identifiables à l'aide d'une plaque d'immatriculation et sont difficiles à intercepter : les policiers en voitures de service ne sont souvent pas en mesure de les arrêter sans mettre eux-mêmes en danger les autres usagers de la route, raison pour laquelle, dans ces cas, ils renoncent à juste titre à intervenir.

Les patrouilles de gendarmes équipés de rollers, récemment introduites au sein de la police genevoise, ainsi que les patrouilles à vélos opérées par les divers postes sont les mieux à même de réprimer les infractions commises par les cyclistes.

Cette catégorie d'usagers de la route ne bénéficie donc d'aucune impunité et il va sans dire que la gendarmerie n'a reçu aucune consigne dans ce sens (417 conducteurs de deux-roues ont été amendés durant les 9 premiers mois de 2007).

La surveillance des parcs est du ressort des agents de sécurité municipaux, qui collaborent fréquemment avec la police cantonale. La Ville de Genève possède également des agents équipés de rollers.

Enfin, il va de soi qu'à l'instar de tout autre usager de la route, un cycliste qui blesserait de manière fautive un piéton devrait répondre personnellement de ses actes, conformément au code pénal et aux règles sur la responsabilité civile.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer